

COMMUNE DE MARBOZ

CM/FB

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 1^{er} mars 2021 à 20 heures sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, M. GUILLERMIN Patrice, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, M. NEVORET Benoit, Mme CARRUBA Isabelle, M. DELIANCE Alexandre, M. PONCIN Emmanuel, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali, BOUVARD Nelly

Secrétaire de séance Monsieur NOEL Simon.

1 – Approbation du dernier compte rendu :

Le compte rendu de la réunion du lundi 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Conventions avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain accompagne les collectivités dans leurs travaux de voirie et réseaux divers, leurs aménagements d'espaces publics, la construction et la réhabilitation de bâtiments publics, le conseil en énergie...

Madame le Maire propose deux conventions avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une convention pour un plan de déplacement général du centre bourg et une deuxième pour une étude de faisabilité pour l'aménagement de la route du Revermont

Madame le Maire informe que la prestation globale pour chaque projet est de 1 800 €. Elle propose de l'autoriser à signer les conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer les deux conventions avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour les missions de maîtrise d'ouvrage. Une convention pour un plan de déplacement général du centre bourg au prix de 1 800 € et une deuxième pour une étude de faisabilité pour l'aménagement de la route du Revermont pour un coût de 1 800 €.

3 - Modification de la délibération délégation du conseil au Maire

Madame le Maire souhaite modifier la délibération D2020060409 du 4 juin 2020 concernant les délégations du conseil municipal au Maire dans l'éventualité d'appliquer le droit de préemption urbain avec l'intervention de l'Etablissement Public Foncier.

La rubrique « droit de préemption » sera modifiée :

Le conseil municipal décide que Madame le Maire est chargée pendant la durée de son mandat.

« D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la modification suivante : « D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ».

4 - Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la CA3B

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse des exercices 2012 à 2018. Elle a arrêté ses observations définitives lors de sa séance du 19 juin 2020, qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020.

En application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées au plus proche conseil municipal des 74 communes membres de la CA3B et donner lieu à un débat.

Madame le Maire résume le rapport d'observations définitives.

5 – Questions diverses :

- Elections régionales et départementales les dimanches 13 et 20 juin 2021.
- Commission de contrôle de la liste électorales entre le 20 et le 23 mai (proposition le 21 mai)
- Point sur la vaccination à la résidence autonomie et les tests salivaires dans les écoles
- Comptes rendus divers de la CA3B (déchets, concertation pour un projet sylvicole, groupe de travail social petite enfance)
- Prochain conseil municipal le jeudi 1^{er} avril 2021 et réunion de préparation du budget le jeudi 25 mars 2021.

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

Commission gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission Aménagement du village – Affaires économiques - Communication - Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte-rendu de Carine NICOLAS

Dossiers d'urbanisme :

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivantes :

Permis de construire en cours d'instruction :

- M PICOT Geoffrey : extension à destination de garage, attenant à la maison, 63 chemin des Blancs d'en Haut

Permis de construire accordés :

- M BOBILLET Anthony et Mme MIRMAND Virginie : construction d'un auvent, modification des façades, réaménagement et isolation de l'étage, 355A route de Malatrait

- M JAILLET Clément et Mme JOLY Sarah : construction d'une maison d'habitation, Lotissement du Blanc d'en Haut

- M DANIELE François : construction d'un garage, 2135A route des Blancs

- M GIROUD Anthony : extension d'un abattoir de volailles à la ferme et aménagement d'une citerne souple pour le stockage des effluents liquides, 5535 route de Bourg-en-Bresse

Permis de construire refusé :

- M et Mme GOALÈS Thomas : aménagement d'une habitation dans un bâtiment existant avec démolition, 1650 route de Malatrait

Transfert permis d'aménager en cours d'instruction :

- TERR'INVEST et JAL'INVEST : création d'un lotissement de 3 lots, route du Collège

Prorogation permis d'aménager accordée :

- SCI DE LA CHARTREUSE : création d'un lotissement de 34 lots, Les Sourdières

Délégations au maire :

DPU :

La Commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par M et Mme LIROT Mickaël, 472 avenue de Bourgogne

- par GRAT INVEST, route de Franclieu

- par les Consorts CORNATON, 208 rue Saint-Martin

La séance est levée à 23 h 30